



## POUR UNE ÉCOLOGIE PATRIOTE !

### La métropolisation de la France

#### Introduction, éléments généraux

Analysons un phénomène — la métropolisation — qui demeure encore à ce jour peu présent dans le débat public, bien qu'il soit ostensiblement porté en France par les politiques que décident le Gouvernement, comme la droite.



Quelques cas d'études locaux seront abordés. Par la suite, seront détaillés les scénarii du futur éventuel des métropoles. Ce dossier se conclut par quelques propositions relativement aux intercommunalités, qui sont, quelque peu, les « métropoles en petit ».

**Les conclusions politiques de cette analyse émanent du Collectif Nouvelle écologie et n'engagent pas le Front national.** Elles font office de propositions programmatiques, librement exploitables.

De cette analyse, aboutira, nous préférons l'annoncer d'emblée, les motifs d'une opposition et, en retour, les propositions d'un contre-modèle, soucieux d'un développement territorial équilibré, partout en France. Depuis ce vœu d'un meilleur équilibre de nos territoires jaillissent une multitude de possibles.

Le premier de ces possibles, si nous en fixons les conditions dès 2017, est celui, au milieu du siècle, d'un territoire plus équilibré, où une minorité de métropoles ne capitaliseraient plus la majorité des ressources infrastructurelles, économiques et culturelles du pays, sans parler des fonctions de commandement. Dans cette optique, la métropolisation de la France serait remplacée par un maillage plus homogène de villes moyennes, sans cette fracture actuelle entre l'urbain et le rural, et cette multitude de dégradés négatifs de l'aménagement territorial (périurbain, rurbain, zones

commerciales interminables, « villes-dortoirs »), symboles de déclassement social et de recul de la puissance publique.

Puis, viennent les perspectives adjacentes. Parce qu'il est évident, par exemple, que ce « territoire rééquilibré » donnerait de nouveau pleine latitude à la continuité de nos services publics (écoles, postes, hôpitaux, gendarmeries...), voire plus symboliquement, au sentiment d'appartenance commune, indispensable à l'unité nationale.

Précisons aussi quelques sujets qui ne seront pas traités ici, puisque l'on se cantonnera aux enjeux territoriaux et environnementaux de la métropolisation. En conséquence, il ne sera pas question de manière détaillée des aspects sociologiques et politiques de la métropolisation. Mais brosons-en rapidement le portrait pour appuyer notre propos sur les métropoles : ils suscitent en nous la même réprobation.

Deux manifestations des métropoles modernes sont, en particulier, à réprover par les femmes et les hommes de bien : le phénomène d'élitisme social dit de « gentrification » et le modèle de gouvernance spécifiquement créé par les métropoles.

Pour résumer, nous dirons du premier phénomène qu'il contribue à une transformation de l'identité urbaine de nos villes. Il le fait consciemment, bien que ne le revendiquant pas bien sûr, chassant depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle les catégories populaires de nos centres villes, au profit d'une nouvelle population, mélange de bourgeoisie des professions intellectuelles supérieures et de main-d'œuvre des services, notamment issue de l'immigration.

Au-delà d'opérer un changement de sociologie, les grandes villes opèrent également d'importants changements urbains, faits de requalification de l'ancien bâti un peu « typique » (usines, garages, entrepôts...) en lieux de vie « branchés » : par exemple, l'urbanisme d'anciens quartiers et villes industrielles sans plus d'industries, chose patente à Bastille, Belleville, où en province, à Chantenay, Trentemoult, certains quartiers de Saint-Nazaire...

Quant au second phénomène, la « démocratie » métropolitaine, il est l'expansion *ad infinitum* de ce que nos élites politiques pratiquent d'ores et déjà depuis une quinzaine d'années au sein des communautés urbaines et d'agglomérations, dans l'ignorance quasi-totale : gouvernance commune par une sorte de consensus transpartisan systématique, débats dépolitisés et essentiellement techniques, concourant à faire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de pures chambres d'enregistrement, où

l'opposition dépasse rarement la logique d'abstention, alors que le débat contradictoire demeure encore possible et courant, par exemple, à l'échelle des conseils municipaux...

Plus inquiétant encore, la métropole du Grand Paris (MGP), qui est un peu l'expression la plus « pure » de cette « démocratie » métropolitaine, et qui se trouve être gérée d'un commun accord par les Républicains et le Parti socialiste, vient d'inventer début 2016 les territoires numérotés et siglés. Ceux-ci remplacent les anciennes intercommunalités la composant : T1, T6, VSGP, POLD et autres GPGE... Cette nouvelle forme d'organisation territoriale porte en elle quelque chose de déshumanisant.

Beaucoup de Français, aujourd'hui, savent que les métropoles existent, connaissent la ou les métropole(s) existant dans leur région. Mais en pratique, les compétences exactes des métropoles demeurent floues pour une majorité de d'entre eux. Ceux-ci ne savent pas à quoi elles servent, et, pas davantage, qui elles servent. Penchons-nous sur quelques cas du présent, et leurs évolutions possibles...

### *Quelques cas d'études*

Depuis 2015 et la loi MAPTAM d'affirmation des métropoles, une douzaine d'ensembles se sont dégagés, reprenant le plus souvent d'anciens chefs-lieux de régions (Strasbourg, Rennes, Toulouse...). D'autres métropoles pourraient encore émerger à l'avenir, comme Tours ou Brest, cependant que leurs populations respectives demeurent encore trop faibles pour prétendre, juridiquement, à ce statut. Deux métropoles en particulier retiendront ici notre attention : Lille et Nantes.

Prenons d'abord Lille, chef-lieu du Nord-Pas-de-Calais, désormais fusionné avec la Picardie, pour devenir, depuis 2016, la nouvelle région des Hauts-de-France. Cette région est un cas particulier de territoire métropolisé, puisque associant deux importantes anciennes capitales régionales.



### La ville de Lille

Plus importante d'entre elles, Lille, 230 000 habitants, est la capitale économique incontestée de la nouvelle région Hauts-de-France, située dans le Nord du pays, et frontalière avec la Belgique. Cette ville concentre à la fois le chef-lieu de la région, celui du département et celui d'une métropole constituée en 2015 : la métropole européenne de Lille, dite « MEL ».

En second plan, se trouve Amiens 130 000 habitants, ville d'Histoire, capitale de l'ancienne Picardie, en situation de décrochage économique et social depuis la fin des Trente glorieuses.

Face à ce nouvel ensemble à deux têtes forcément inégales, le nouvel exécutif régional d'union de la droite et du centre, conduit par Xavier Bertrand, promeut officiellement l'équilibre territorial. Il annonce à ce titre des réunions décentralisées à Amiens, comme gage de bonne foi. Cela semble un peu court pour professer une véritable mise à l'équilibre des territoires, plutôt que leur concurrence au profit immédiat de Lille...

C'est ici un cas typique de « *dumping* » par lequel les régions et les métropoles rivalisent les unes entre les autres pour une compétitivité économique dont il peut être supposé qu'elle vise à l'émulation créatrice, mais qui, dans le même temps, oublie les territoires extra-métropolitains. Pour simplifier, au sein de chaque région, chaque métropole voudra son aéroport, sa grande infrastructure, sa grande salle, son grand stade, etc.

Cependant, pour lancer des programmes de développement économique d'ampleur macro-régionale ou nationale, il semble indispensable, en lieu et place des régions, et *a fortiori* des métropoles, que le

maître d'œuvre reste l'État. Et, plus encore que l'État, c'est « l'État stratège » qui doit être convoqué démocratiquement par le suffrage, puis politiquement réalisé par un nouvel exécutif, soit son acception la plus volontariste en termes de mise en place de politiques équilibrées, dans sa vision des hommes comme des territoires.

La pertinence de l'État stratège dans la réflexion et la mise en place des grands projets d'aménagement territorial est par exemple évidente concernant le canal Seine-Nord. Ce projet de canal à grand gabarit ralliant la Seine à l'Escaut, entre le bassin parisien et les grands ports belges et néerlandais, est encore incertain dans ses financements, entre les différents départements concernés et les Régions Île-de-France et Hauts-de-France, conjointement intéressées.

Mais, au-delà de la question des financements, ce qui a réellement fait temporiser ce projet, c'est avant tout l'opposition des anciennes Basse-Normandie et Haute-Normandie, qui faisaient tout pour le couler. On peut certes discuter la pertinence du tracé. Mais est-ce bien aux majorités politiques des conseils régionaux de le faire, ou aux services de l'État ?

Faute d'un État stratège, et ne serait-ce que « fort », la compétition territoriale gagne du terrain. Et ce qui s'annonce aujourd'hui dans les Hauts-de-France devrait logiquement voir le jour parmi d'autres régions fusionnées, mais économiquement et démographiquement inégales : l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes associant les anciens chefs-lieux régionaux de La Rochelle (73 000 habitants), Limoges (135 000 habitants) et Bordeaux (245 000 habitants), le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées associant Montpellier (270 000 habitants) à Toulouse (460 000 habitants), et pire encore dans le cas de l'Auvergne-Rhône-Alpes, cas d'une région totalement dissymétrique entre Clermont-Ferrand (140 000 habitants) et Lyon (500 000 habitants), une ville désindustrialisée sans grand cap de reconversion et un des grands pôles du tertiaire supérieur.

Un autre problème que peuvent poser les métropoles, et l'on en revient à la lutte historique et millénaire de l'État central français contre les différentes principautés et baronnies (Austrasie, Neustrie...), c'est celui de la concurrence des pouvoirs, et, finalement, celle des légitimités. Cela devient d'autant plus vrai que les métropoles deviennent de véritables monstres économiques, polarisant non seulement la population, mais les richesses, donc, les fonctions de pouvoir et de commandement.

La même approche par les exécutifs locaux des régions métropolisées se retrouvent, à l'autre bout de la France, à Nantes. Demeurée chef-lieu des

Pays de la Loire, la ville de Nantes approche actuellement les 300 000 habitants. Gouvernée dans son ensemble par le Parti socialiste (la municipalité depuis 1989, de même que l'ensemble de ses conseillers départementaux et députés) et un allié politique écologiste constamment à plus de 10 % des voix, c'est, dit-on, la grande ville dynamique de l'Ouest français. Cette image d'Épinal masque pourtant des disparités de richesses et, surtout, le fait que les catégories populaires n'ont plus les moyens financiers d'y vivre, outre qu'elles ne semblent plus les bienvenues.



### *La ville de Nantes*

Politiquement, puisque droite et gauche y mènent des politiques convergentes, avec un faible souci du bien commun, Nantes devient également un symbole d'expertocratie. Cela revient à une mainmise d'une technocratie d'experts prétendus sur la puissance publique : au lieu d'élire démocratiquement des représentants du peuple, il s'agit de procéder, dans l'opacité, à une désignation d'experts, qui, avant tout, défendent leurs intérêts propres, même s'ils doivent officiellement tâcher de faire montre d'une certaine neutralité.

À un niveau partagé par chaque région, un exemple patent de cette démocratie des experts est celui des conseils économiques, sociaux et environnementaux (CESER). Même s'ils n'émettent que des avis consultatifs, sans valeur obligatoire, ceux-ci parviennent toutefois à un pouvoir réel sur les questions d'aménagement territorial, en influençant intellectuellement les décideurs économiques et, surtout, politiques.

En effet, ceux-ci sont tout à fait enclins à croire que des régions regroupées et dotées de métropoles à fortes polarités sont le seul modèle

valable de développement. C'est la même logique qui prévaut, à une échelle plus grande, celles des États, dans les dynamiques actuelles de construction européenne (regroupement, mutualisation, harmonisation fiscale, alignement des politiques nationales sur un modèle unique, quitte à des abandons conscients des souverainetés).

À un niveau plus local, c'est cette même expertocratie qui occasionne un certain nombre de blocages, à l'instar du projet de transfert aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes, dont l'on parle depuis les années 1960. Concernant ce projet, si Jean-Marc Ayrault le fait durer envers et contre tout depuis les années 1980, contre d'ailleurs certains cadres dirigeants du Parti socialiste (Ségolène Royal, Arnaud Montebourg...) cela revient probablement à considérer qu'une logique financière conduit ce choix, plutôt que du réalisme politique.

L'organisation, en juin 2016, d'une consultation populaire au périmètre contesté (le seul département de la Loire-Atlantique, alors que deux régions entières, les Pays de la Loire et la Bretagne, cofinancent ce projet), n'a pas contribué à arranger les choses. Malgré une majorité de votes « Oui » en faveur du transfert aéroportuaire (55 %), ce projet reste pour le moment au statu quo, sur fond de contestation de l'emprise de Nantes et sa métropole sur les choix politiques et économiques de tout l'Ouest français.

Même si elle existe à l'intérieur des métropoles même, cette contestation provient également de ce qu'il est bien convenu d'appeler la « France des oubliés », comme le fait le Front national, qui recoupe d'ailleurs le concept, moins politisé la « Diagonale du vide ».

Ces deux termes, l'un empruntant à la politique, l'autre, à la sociologie, désignent une même réalité : le fait qu'une majorité de la population française vit dans des territoires de faible densité humaine. Cette majorité n'est naturellement pas visible dans les médias, si ce n'est par le cliché, du type *L'Amour est dans le pré...*

Cette partie majoritaire de la France est également absente des projets et des budgets. Elle est absente des grands plans prospectifs de développement, à l'inverse de métropoles dont les modalités futures de développement sont incertaines, mais se regroupent grossièrement autour de quatre scénarii potentiels.

### *Les scénarii futurs de la métropolisation*

Après ce premier bilan d'étape des métropoles, il convient de se livrer à un exercice de prospective : déterminer ce que pourraient être les quatre

principaux scénarii de développement des métropoles françaises d'ici 2040. Pour cela, nous reprenons — non sans, d'ailleurs, une partielle remise en question — une étude de 2011 de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire (DATAR) parue dans l'une de ses revues théoriques, *Territoires 2040*.

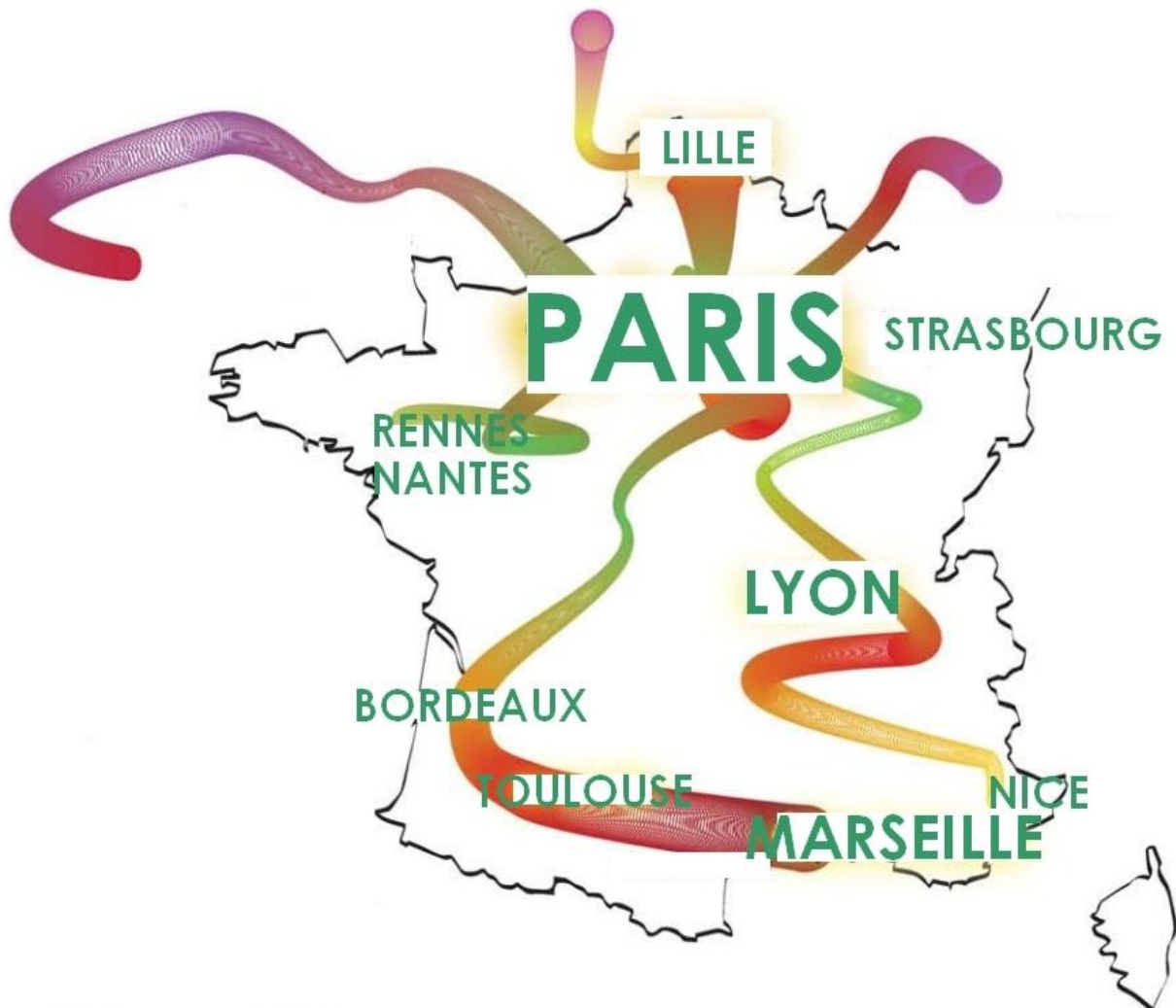
Cette étude dresse le panorama de quatre scénarii principaux, autour de néologismes relatifs à l'état d'évolution futur de nos villes : hyperpolisation, régiopolisation, postpolisation et dépolisation. L'ensemble de ces quatre concepts ne doivent pas tromper sur leur signification réelle : ici, l'usage du mot « *polis* » (mot grec pour « cité ») désigne, paradoxalement, des schémas d'organisation territoriale procédant plutôt de formes de nivellement démocratique.

*In fine*, chacun de ces concepts montre des formes parmi les plus négatives de la métropolisation, tout comme, dans le même temps certains traits positifs de l'État central, abusivement condamné dans les médias, bien qu'il présente d'indéniables vertus.

Pour autant, aussi intéressantes qu'elles soient, les études prospectives du type de celles de *Territoires 2040* ne sont pas toujours à prendre au pied de la lettre. Il faut en rappeler la source : le gouvernement français. Aussi, il faut s'appliquer à contextualiser ces études.



*Hyperpolisation : compétition-coopération entre métropoles, pertinence a minima de l'État-Nation*



Selon un scénario d'hyperpolisation de la France, la dynamique de l'urbanisation mondiale aboutirait en France à la constitution d'un seul réseau « hyperpolisé », caractérisé par la coopération-compétition entre les différents nœuds métropolitains.

Ce réseau ferait encore peu ou prou sens à l'échelle de l'État-Nation, ce qui signifie que les politiques d'État conserveraient une certaine pertinence au regard des interventions des collectivités locales. Parmi celles-ci, les métropoles, enfin dotées de véritables systèmes de gouvernance, l'emporteraient sur les régions. Ce serait une nouvelle phase de l'histoire administrative française, après que les régions aient préalablement supplanté les départements, après les Actes de décentralisation (années 1980-2010).

Au fond, le climat de « coopération compétitive » induit par une hyperpolisation des territoires, s'il peut créer au niveau de chaque métropole

un climat d'émulation créatrice, par la mise en place de synergies économiques, notamment dans le domaine industriel, accentue aussi la concurrence des territoires. Il est évident, dès lors, que chaque territoire vaudra se jauger à l'autre, pour déterminer lequel est le plus puissant, le plus peuplé, avec les industries les plus performantes, des activités culturelles parmi les plus attractives, le dynamisme touristique le plus affirmé, etc.

Ces territoires seront certes riches, non sans graves problèmes sociaux éventuellement (communautarisation des quartiers, cherté du coût de la vie, épuisement des ressources...). Pour autant, en écho, ce qu'il y a autour risque de se dépeupler, de décrocher économiquement, de se désindustrialiser... bref, de conforter l'adage du « désert français ».

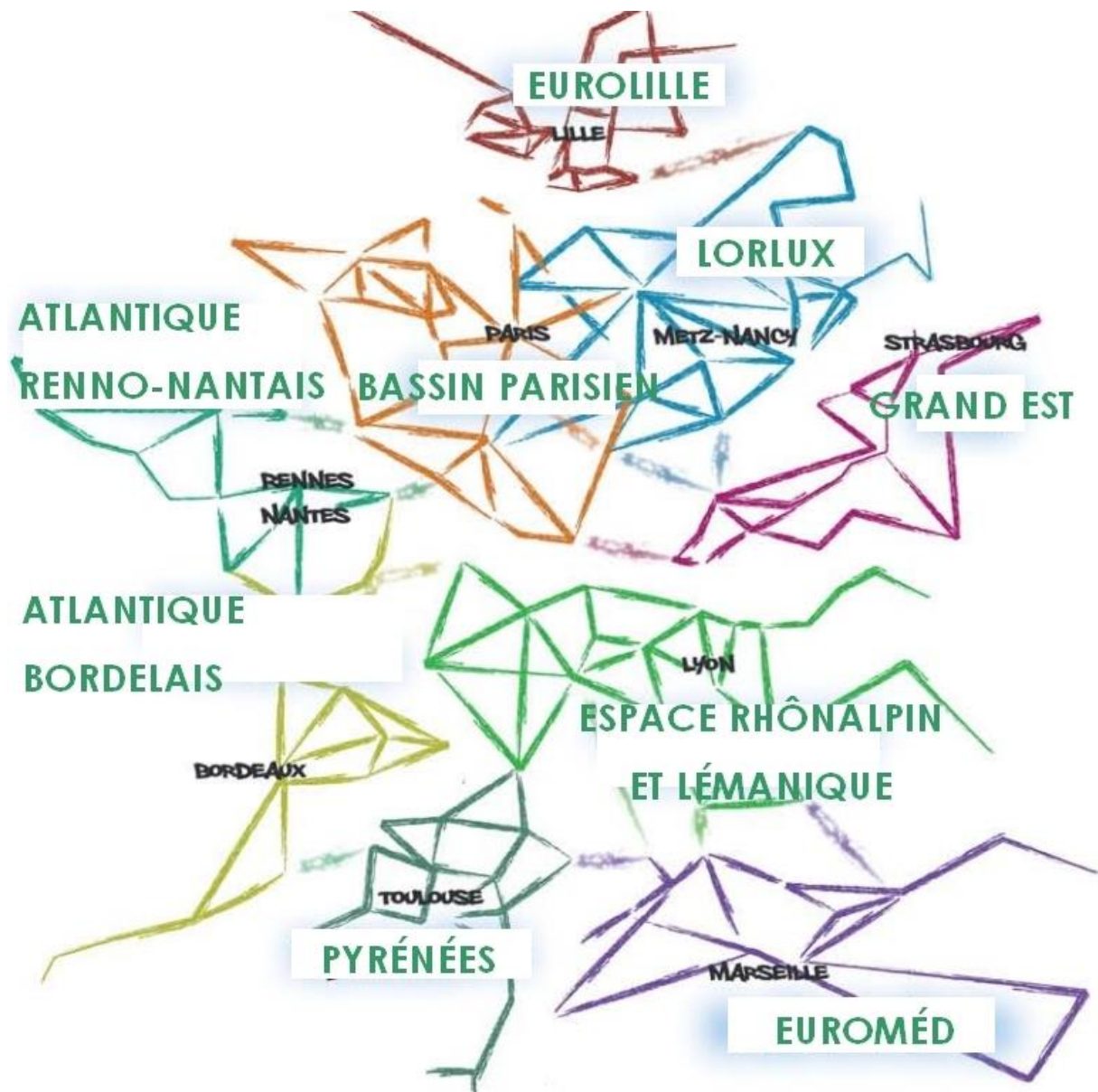
Dans une France hyperpolisée, les métropoles obtiendraient une réelle capacité, sinon de contrôle, du moins d'orientation des grandes évolutions urbaines. Elles engageraient une discussion directe avec les autorités européennes, sur les sujets relatifs notamment au développement soutenable et à la croissance économique, mais sans possibilité (théorique) de court-circuiter les instances de l'État français, encore opérationnelles.

Chaque nœud métropolitain fonderait son développement économique sur la concentration des fonctions créatives (recherche, enseignement supérieur, culture) et leurs applications, intéresseraient l'attractivité nationale et internationale des territoires concernées, comme la production de valeurs ajoutées. Cette concentration s'accompagnerait d'une stratégie de *branding* — une construction de marque métropolitaine, par le biais de grands événements — selon une stratégie beaucoup plus rationalisée que la mercatique territoriale, qui commence à émerger au début du XXI<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux plus bas échelons de l'armature territoriale (intercommunalités, voire villes moyennes).

Cette stratégie communicationnelle à vocation économique des métropoles s'accompagnerait de l'exploitation d'un « capital image » des différents nœuds métropolitains. Il s'agirait là de signes de la connexion des pôles métropolitains avec les dynamiques mondiales.

À l'échelle des territoires de vie, l'hyperpolisation renforcerait *a priori* les logiques de concentration dans des pôles multifonctionnels, constituant globalement des systèmes de centralités fortement polarisants, c'est-à-dire qu'ils attireraient à eux les différents flux (économiques, humains, culturels) et fonctions (administratives, symboliques, de commandement).

*Régiopolisation : fortes disparités hiérarchiques, accès de certaines régions à une dimension européenne*



Selon un scénario de régio-polisation de la France on constaterait une différentiation territoriale forte (donc un maintien, voire une accentuation des polarités) dans le cadre de la constitution de méga-régions polarisées par l'urbanisation métropolisante, appelées régio-pôles.

Il y a sans doute quelques doutes à émettre vis-à-vis de la position de la DATAR concernant les scénarii futurs de la métropolisation française. En effet, pourquoi opposer forcément un scénario aux trois autres ? À l'examen, plus précis, de ce qu'est la régio-polisation, il convient de penser que cette dynamique pourrait en fait s'imbriquer dans celle de l'hyperpolisation. En ce cas, le renforcement des nœuds métropolitains existant en France au début

du XXI<sup>e</sup> siècle progresserait d'un « stade départemental » jusqu'à un « stade régional ». Les régiopoles se substitueraient alors quasiment, de fait, aux régions actuelles.

Ce mouvement puissant conduirait à une recomposition du découpage régional actuel. L'échelle de l'État-Nation deviendrait une référence plus faible en matière de contrôle territorial, dotée, outre les activités de justice, de défense et de police, de fonction de régulation, d'évaluation et de production de normes législatives compatibles avec les règles européennes et mondiales.

Une des particularités de l'armature territoriale, dans ce système, c'est l'émergence de territoires transfrontaliers, sortant du cadre étatique français, par la création d'interfaces géo-économiques liées à l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et l'Espagne. Ces régions présenteraient dès lors une dimension européenne, appuyées sur leur potentiel métropolitain et dotées d'instances fortes de gouvernement.

Paris, Lyon, Marseille et les autres grandes villes seraient les capitales de ces régiopoles. Celles-ci s'appuieraient sur un réseau urbain métropolisé, centré sur leurs capitales.

Une réforme fiscale profonde donnerait aux métropoles et aux régions de véritables capacités de collecte des ressources nécessaires aux politiques publiques qu'elles souhaiteraient conduire.

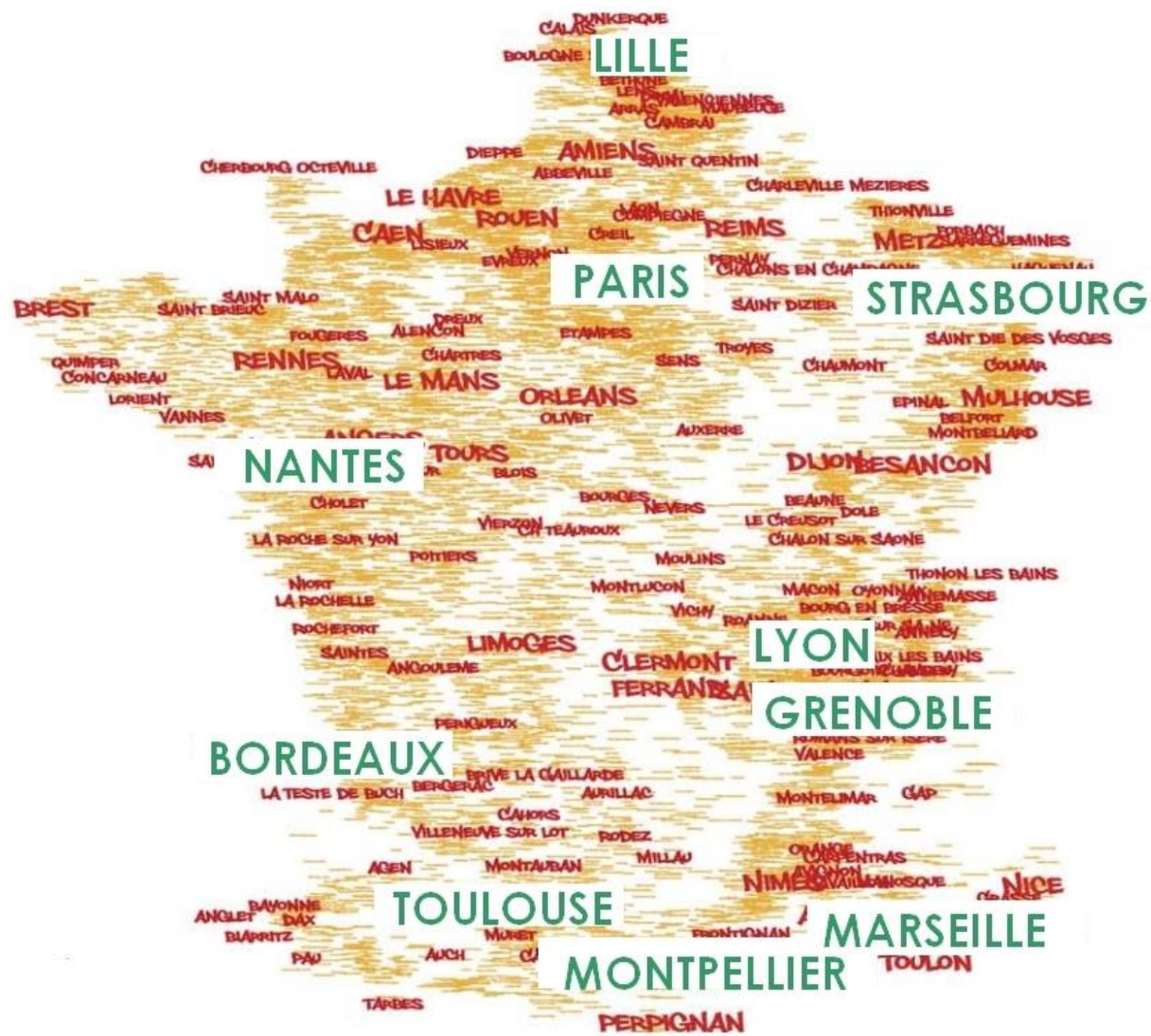
Ces régions puissantes seraient dotées de véritables capacités d'intervention en matière de transports, de santé, d'enseignement, y compris supérieur, d'économie, de développement technologique et de gestion durable des territoires et de l'environnement. En cette dernière matière, les régions devraient assurer la soutenabilité des modes d'organisation territoriale et assumer une fonction de régulateur de l'usage des ressources environnementales.

Tout cela se réaliserait en lien avec des gouvernements métropolitains et urbains eux aussi renforcés, et qui recouvriraient l'ensemble des espaces, y compris ceux de faible densité, anciennement dits ruraux. En revanche, la région conserverait une maîtrise directe de périmètres environnementaux et forestiers vitaux.

La région pourrait être chargée de mettre en place, à côté des instances de concertation déjà existantes, un conseil des territoires, chargé de définir et valider les grandes orientations des stratégies spatiales régionales.

L'État, quant à lui resterait le garant, mais avec l'Union européenne, de l'équité interrégionale, et assurerait la constitution et le fonctionnement d'une institution assurant le débat démocratique intermétropolitain (le parlement des métropoles). Autrement dit, les métropoles elles-mêmes s'organiseraient elles-mêmes à un échelon supérieur.

*Postpolisation : périurbanisation complète du territoire, spécialisation fonctionnelle des derniers « centres »*



Selon un scénario de postpolisation de la France, l'urbanisation et la mondialisation auraient infusé l'intégralité du territoire national, et les manifestations s'en feraient sentir partout, sous la forme d'une périurbanisation généralisée.

Il s'agit donc du scénario qui signe la « victoire » de la périphérisation la moins dense sur les dynamiques de centralités, et la généralisation du

principe de la diffusion, conçue à la fois comme un principe d'évolution et une forme urbaine, valable à toutes les échelles en même temps.

Toutefois, la centralité serait maintenue *a minima* comme système spatial fonctionnel (doté d'une certaine capacité de fixer des images urbaines et des imaginaires sociaux positifs), mais ses géographies évolueraient (périphérisation et spécialisation sociale et fonctionnelle des centres). Des effets d'agrégation continueraient d'exister, mais seraient atténués par des logiques d'étalement accentuées et de différenciation désormais focalisées sur les micro-échelles.

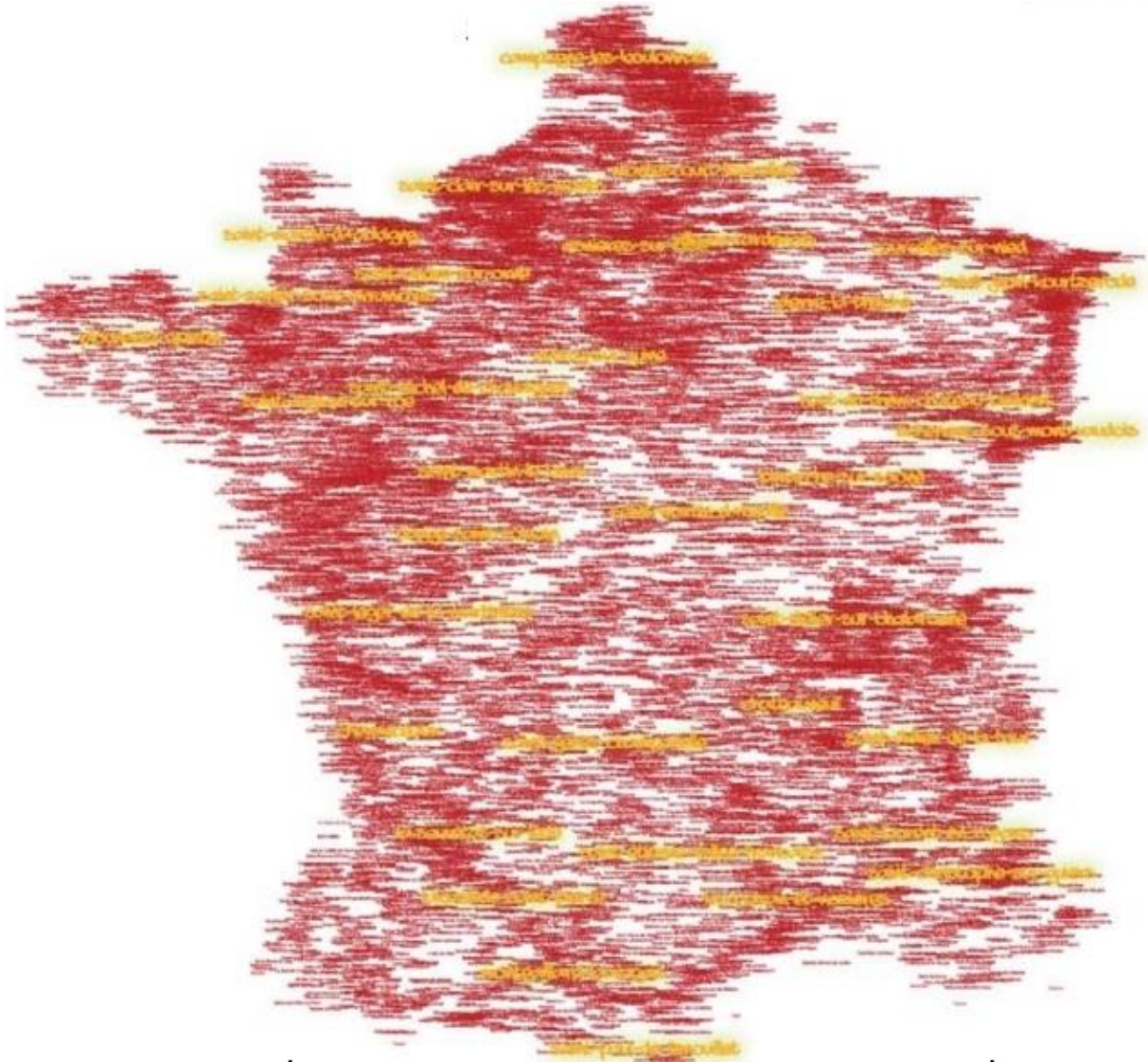
Des politiques très ciblées d'affirmation de quelques lieux de centralité principaux, ainsi que des effets d'organisation des grands services collectifs régulés par la puissance publique, seraient conservés, mais celle-ci contribuerait aussi à nourrir la diffusion et à légitimer les logiques de séparation spatiale des groupes sociaux qui se cristalliseraient notamment dans la géographie du logement, le pavillonnaire restant le modèle dominant, bien que modifié dans ses formes par les exigences environnementales.

Dans l'ensemble, la ségrégation s'accentuerait, à mesure que les processus de postpolisation s'affirmeraient, qui conduiraient à une focalisation des sociétés sur les territoires infra-locaux de résidence et de voisinage. Les quartiers résidentiels des secteurs les plus denses connaîtraient souvent un mouvement de dégradation, voire de paupérisation.

On noterait néanmoins le maintien de quelques secteurs emblématiques : ceux de l'entre soi de groupes sociaux dominants, ceux de la gentrification qui resteraient prisés par les catégories moyennes supérieures, à forts capitaux culturels.

On noterait également, à la faveur du succès du néo-pavillonnaire environnementalisé, une progression de l'équipement de chaque ménage en installations de production d'énergie, de gestion de l'eau, de traitement de certains déchets.

*Dépolisation : périurbanisation complète du territoire, spécialisation fonctionnelle des derniers « centres »*



Selon un scénario de dépolisation de la France, l'évolution urbaine (évolution démographique, choix des individus, arbitrages des politiques publiques, évolution des systèmes de production, etc.) tendrait à affaiblir significativement les effets de la polarisation des territoires, au profit d'une organisation spatiale très peu hiérarchisée.

Dans ce cadre, et contrairement au scénario de postpolarisation, les centralités ne seraient plus fonctionnellement importantes, ni référentielles des pratiques sociales, des imaginaires territoriaux et des actions politiques. On assisterait ainsi à de véritables déprises de centralités et de périmètres denses. Il pourrait néanmoins toujours exister des effets d'agrégation, parfois répulsifs, comme dans le cas de la concentration en un même espace des groupes sociaux les plus démunis.

Dans ce scénario, ce n'est pas tant qu'il n'y ait plus de villes comme on l'entend actuellement. Mais il n'y a plus de « *polis* ». On ne fait plus cité, collectivement. Des communautés se cloisonnent les unes par rapport aux autres, à l'instar du modèle américain des *gated communities*, quartiers voire villes entières, fondées selon des critères sociaux, ethno-culturels, voire religieux ou d'âge, pour un souci de sécurité et/ou de visions du monde partagées.

Cette dynamique de métropolisation est donc la plus communautariste. Ce serait, au-delà d'une « reféodalisation » par l'action des régions, qui concerne avant tout les élites politiques locales, une « recommunautarisation » inédite qui, elle, toucherait la majorité de la population.

Dans un contexte de dépolisation, les acteurs sociaux tendraient à privilégier les stratégies de décrochage et de rupture avec les espaces et les services collectifs, au profit de nouvelles régulations infra-locales et d'une focalisation sur la cellule domestique, qui dans l'idéal se concevrait comme quasiment autosuffisante.

Ce phénomène serait accompagné au départ par des politiques publiques et des acteurs institutionnels qui seraient ensuite marginalisés et court-circuités par l'évolution qu'ils avaient contribué à justifier. La dépolisation serait susceptible d'aller de pair avec l'insertion dans des réseaux mondiaux, car l'économie permettrait d'en jouir et d'y participer sans mettre en avant les appartenances territoriales. Ce mouvement pourrait conduire à l'attachement des individus à un réseau et/ou des replis et des « insularisations ».

Alors que le scénario de postpolisation est fondé sur un processus de périurbanisation « en profondeur », le scénario de dépolisation exprime quant à lui une logique radicale de sortie du modèle urbain métropolitain, fondé sur une décroissance assumée et une recherche de la soutenabilité environnementale à l'échelle des voisinages.

### *Quelques réflexions sur les scénarii futurs de métropolisation*

L'imbrication d'un scénario hyperpolisation-régipolisation reste encore l'hypothèse la plus probable si, politiquement, rien n'est fait. Alors, tout ce qui se situerait en marge de ces grands pôles urbains, soit serait annexé économiquement, et vivrait avant tout de subsides des pôles en question, soit se dépeuplerait, et demain, serait abandonné.



Au-delà même des communes rurales, certaines petites villes laissent présager de cette dynamique, comme Sedan, Decazeville, Forbach, Montceau-les-Mines, Savenay, Châteaubriant, Brest... Ces dernières ont en général connu leur apogée démographique durant les années 1960, et déclinent de quelques dizaines voire quelques centaines d'habitants chaque année, ayant perdu leur statut de villes industrielles ou d'artisanat fortement spécialisées (textiles, mines, plasturgie...) qui faisait tout leur attrait économique, ou la présence d'institutions charpentant fortement la vie sociale (casernes, arsenaux...).

Cela semble en retour justifier que l'on y habite plus, même si leurs anciens habitants, en les quittant pour rallier les pôles de centralité, pensant jouir de beaucoup d'avantages, découvrent aussi de nouveaux problèmes : cherté de la ville, manque d'espace, pollution, insécurité... hausse des impôts locaux, aussi, malgré les promesses inverses des intercommunalités. Il convient, à ce titre, de réformer ces dernières.

### *Propositions conclusives sur les intercommunalités*

Quant aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) « classiques », ces intercommunalités (communautés de communes et urbaines) qui représentent à la fois la préhistoire et le modèle réduit des métropoles, s'il convient de reconnaître à la marge qu'ils offrent un certain nombre de mutualisations intéressantes — elles ne sont pas très nombreuses, selon nous, mais elles existent — dans des domaines comme le traitement des déchets, le tourisme, la culture ou bien encore la politique sociale, il convient surtout de les réformer, et d'en réduire les prérogatives.

Ainsi seulement, serait garanti le triptyque d'organisation territoriale commune-département-État dont jouit la France depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et auquel notre formation politique est légitimement attaché, non par fétichisme, mais parce que celui-ci a plutôt fait ses preuves. Sans complètement faire table rase de ces deux cents établissements intercommunaux, ceux-ci pourraient alors être remplacés, individuellement, une fois par an, par une conférence intercommunale des élus, à la fois représentative, consultative et facultative.

### *Des intercommunalités représentatives*

Les intercommunalités actuelles ne sont pas assez représentatives. Il conviendrait, à l'avenir, qu'elles intègrent toutes les sensibilités politiques, pourvu qu'elles soient représentées dans un conseil municipal. Cette possibilité n'est actuellement pas offerte par les intercommunalités, où la

représentation des « petites listes » est minorée et où, suivant la taille de la commune d'élection, il est parfois impossible d'obtenir un représentant jusqu'à 18 % des suffrages exprimés.

Mais, au-delà, cette représentativité doit également être « extra-politique ». Ainsi, ces « conférences intercommunales des élus » pourraient être élargies aux acteurs syndicaux, associatifs, socio-économiques locaux, au sein du canton (ce qui impliquerait, d'ailleurs, de calibrer les intercommunalités à cette échelle).

### *Des intercommunalités consultatives*

**Les intercommunalités actuelles détiennent un pouvoir exécutif**, par exemple, en termes d'urbanisme local. **Il conviendrait, à l'avenir, de les cantonner à un rôle strictement consultatif.**

Ainsi, elles pourraient émettre des rapports annuels aux différents exécutifs locaux : municipalités et conseil départemental, étant entendu par ailleurs que le conseil régional serait lui-même réformé en tant que conférence consultative des élus, pour privilégier le département par rapport à la région.

### *Des intercommunalités facultatives*

**Les intercommunalités actuelles sont progressivement devenues obligatoires**, chaque commune doit, légalement, en intégrer une. **Il conviendrait, à l'avenir, de les rendre facultatives**, et que cesse le « chantage financier » qui entoure les procédures d'adhésion, le plus souvent au bénéfice des maires des communes-centre.

Dans cette optique, l'adhésion d'une commune à une intercommunalité, par exemple pour des motifs de mutualisations budgétaires et/ou de moyens, d'infrastructures, serait votée en « première lecture » au niveau communal, mais devrait par la suite être contrôlée par un second vote au niveau du conseil départemental. L'association entre elles de différentes communes ne devant pas procéder selon les affinités politiques entre maires, une validation départementale permettrait de mieux juger la pertinence d'une telle association, notamment sur la question des mutualisations et des économies.

Ces choses-là pourraient facilement changer, avec le volontarisme politique nécessaire. Il faut maintenant s'attacher au recul de ces nouvelles formes d'organisation territoriale. Une grande loi d'aménagement territorial, de « rééquilibrage des territoires », serait déjà une grande avancée. Marine Le Pen, nous n'en doutons pas, saura enclencher ce mouvement.